

Compte rendu de la réunion de quartier Centre-Ville du lundi 22 novembre 2021 - 20h00

Etaient présents :

Référent élu : Évelyne Le Bras,

Référents habitants : Jean Beslard, Lucien Tauzia,

Elus: Françoise Nordmann, maire, Nicolas Manac'h, maire-adjoint, Patrick Planche, maire-adjoint, David Humbert, maire-adjoint,

15 habitants du quartier Centre-Ville + 1 habitant extérieur

N. Manac'h présente l'organisation des réunions de Conseils de quartier, par quartier pour la présente session, en réunion plénière tous les quartiers réunis le 27 janvier, avec une présentation de l'actualité de la ville (urbanisme, infrastructures, etc.)

Ordre du jour :

- Possibilité de mettre en sens unique une partie de l'avenue Zola (entre Avenues Leclerc et Voltaire).
- L'urbanisme futur du Centre-ville, réunion d'information à organiser.
- Refaire le marquage au sol en centre-ville.

Possibilité de mettre en sens unique une partie de l'avenue Zola (entre avenues Leclerc et Voltaire)

J. Beslard indique que le problème de la circulation est plus global dans Beauchamp, avec le stationnement alterné et les rues à double sens. La possibilité de mise en sens unique de Zola (Leclerc/Voltaire) découle de celle de Minier (Voltaire/Leclerc) de manière à constituer une boucle.

A noter le problème dû au stationnement anarchique autour du restaurant Kebab.

La solution doit être partagée et durable, peut être avec un stationnement en quinconce pour ralentir la vitesse. Le bas de la rue Voltaire est dangereux pour les piétons (vitesse limitée à 30km) et le traçage au sol à refaire.

P. Planche précise que ce mode retire des places de stationnement, et devra amener les habitants à rentrer les voitures lorsque c'est possible.

Taverny a mis en place des incitations pour que les habitants rentrent leur voiture (création de zones oranges payantes) mais il n'y a pas de solution miracle.

La ville travaille pour mailler la ville vers les écoles, les zones d'activités, sur la sécurité, le stationnement. La Ville se fera accompagnée par un cabinet spécialisé pour mettre en place des circulations douces.

Créer un trottoir sur le bas de Voltaire. Problème avec les camions de ramassage des ordures

de plus en plus gros. Le ramassage des ordures va être modifié dès janvier 2022, une réunion d'information sera organisée.

A noter que les travaux de sécurisation sur le plateau Brossolette/Leclerc sont réalisés par le département (élargissement des trottoirs).

D. Humbert explique que des habitants ont sollicité la municipalité sur le problème de la vitesse. Ils ont été reçus et les échanges ont permis d'avancer vers le stationnement alterné et la mise en sens unique.

J. Beslard tient à rappeler qu'en tant que référent habitant et habitant Zola, il a été mis à l'écart de cette rencontre par l'organisatrice. Il serait souhaitable que les référents habitants soient informés de ce type de rencontre.

Un riverain de la rue Sémard indique l'impossibilité de s'y garer en journée, voire de pouvoir rentrer chez lui (stationnement de véhicules devant l'entrée).

Il demande quelle réglementation est envisagée pour y remédier comme dans d'autres villes (Franconville, Honfleur). Il s'est adressé à la mairie il y a 2 ans sans obtenir de réponse ; quelle réflexion est menée ? Pourquoi pas le stationnement payant sur toute la ville ?

F. Nordmann, D. Humbert, P. Planche

Une réflexion est effectivement menée sur la ville, pas seulement sur le centre-ville. Il est nécessaire de bien réfléchir avant d'instaurer des zones oranges sachant que le stationnement payant est toujours très mal vécu par les habitants. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une voie publique où il est possible de stationner.

Concernant le stationnement sur une sortie de propriété le signallement doit être fait à la police municipale qui pourra faire procéder à l'enlèvement.

A noter que la zone bleue a été élargie dans le centre-ville.

Le pôle gare de Beauchamp offre plus de stationnement qu'à Franconville, Cormeilles ou Herblay, villes plus importantes.

Le projet de restructuration de ce pôle prévoit la construction d'une gare routière, le rachat du parking Renault et sa restructuration (payant pour ceux qui prennent le train). L'objectif est de donner toute facilité aux habitants de prendre les transports en commun (ex. en multipliant les cars) et de ne pas prendre son véhicule.

Urbanisme futur du Centre-ville, réunion d'information à réaliser

J. Beslard demande un état des lieux du projet.

F. Nordmann précise que sur le projet du Triangle l'établissement foncier d'Île de France a acquis 75 % des terrains. Une opération compliquée qui entraîne des procédures et prend du temps. Il n'y a pas encore d'aménageur. Une réunion publique se fera lorsque le projet aura avancé pour faire partager les démarches en cours.

L'objectif est bien la requalification du centre-ville, avec des logements sociaux pour atteindre les 25 % (actuellement 17%), son embellissement, des logements seniors, intergénérationnels, 250 logements sont en prévision.

Devenir du Quartier des Bleuets et des projets de promoteurs.

Le périmètre a été « gelé » pendant 5 ans ; rien n'est arrêté pour l'instant mais dans 3 ans il faudra qu'une option soit prise. On s'appuiera sur des experts et des professionnels.
Concernant les projets des promoteurs, la municipalité a refusé les permis de construire.

Intervention d'un habitant : au 22 rue Pasteur, la municipalité a accepté un permis modificatif pour détruire la meulière, classée bâtiment remarquable.

F. Nordmann rectifie : le permis de construire a été accordé de manière tacite en 2016, le délai pour le refuser ayant été dépassé d'un jour. En 2017, la nouvelle municipalité a formé un recours contre ce permis qui a été rejeté. Elle a fait appel de la décision. L'appel a été rejeté. Les riverains ont déposé un recours. Lors de la révision du PLU adopté le 6 février 2020, la maison a été classée patrimoine remarquable. La municipalité a rencontré 3 fois le promoteur afin qu'il modifie son projet et que la maison soit conservée ; sans résultat car cela conduisait à une insuffisance de logements pour le promoteur. Celui-ci a déposé un nouveau PC se référant au PLU 2015 et intégrant des éléments du recours des riverains. Les avocats de la ville ont conseillé d'accepter, ce qui a été fait. Ceci étant, la procédure se poursuit devant le Conseil d'État mais avec des moyens fragiles.

Autres projets :

- Avenue du Général Leclerc, face aux nouveaux immeubles

Projet abandonné

- Face avenue Brossolette

Le promoteur (Bouygues) a été reçu, le projet n'intéressait pas la municipalité. Abandonné.

- Rue Jean Jaurès, terrain vendu, pollué ?

Il a été vendu. Aucune nouvelle, pas d'information sur une éventuelle pollution (une cuve de carburant)

- Rue Maréchal Joffre, il faut que ce projet se co-construise avec les riverains, seront-ils réunis le 1^{er} jour après le permis de construire ?

Le permis a été déposé, il est en instruction pour environ 90 logements. A partir du moment où des habitants vendent à un promoteur, le projet doit respecter le PLU et la construction doit s'intégrer dans le projet de la ville. Les riverains seront réunis.

Il faut rappeler que le PLU a été travaillé avec les services de l'état et qu'il devait prendre en compte la construction de 25 % de logements sociaux mais aussi densifier autour de la gare (Triangle et avenue Joffre). Il s'agit de recréer un vrai centre-ville et lui donner de l'attractivité.

Il faut aussi que l'on respecte l'engagement triennal de construction de logements sociaux pour ne pas avoir à payer d'indemnité.

Fin de la séance : 22h45